



Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Ville de Desbiens, tenue dans la salle de délibération du conseil, le lundi 8 juin 2026, à 19h30, à laquelle il y avait quorum, sous la présidence de monsieur Maxim Lavoie.

Étaient présents(es) :

Maxim Lavoie
Marc Fortin
Jacob Allard
Jean-Rock Deschênes
Roger St-Gelais
Suzie Gervais
Audrey Lavoie

Également présent:

Mathieu Simard, greffier trésorier

1- Ouverture de la séance

Le président constate le quorum, souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens et déclare la séance ouverte.

2 - Lecture et adoption de l'ordre du jour

82-06-26

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Rapport du Maire
4. Exemption de lecture des procès-verbaux des séances de mai 2026
5. Acceptation des procès-verbaux des séances de mai 2026
6. Offre de services – Équipement de scène 100e Desbiens
7. Création comité communautaire
8. Regroupement Office d'habitation
9. Demande de collaboration pour l'entretien du Sentier Notre-Dame – de Kapatakan
10. Rapport PAVL 2024
11. Demande de commandite – Feuillet paroissial
12. Dérogation mineure – 29, chemin des Érables
13. Forage du puits #3
14. Modification de vitesse MTQ
15. Offre de services – Analyse TPS/TVQ
16. CPTAQ – Parc Iago
17. Correspondance
18. Acceptation de la liste des comptes à payer et des déboursés
19. Période de questions
20. Levée de la séance

Il est proposé par Marc Fortin, appuyé par Suzie Gervais et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

3 – Rapport du maire

Le maire informe les citoyens des différents dossiers en cours au sein de la municipalité.

Les sujets suivants sont abordés :

- Demandes de l'association de la Villa des Érables
- Raymond Chabot Grant Thornton



4 - Exemption de lecture des procès-verbaux des séances de mai 2026

83-06-26

Les élus présents déclarent avoir reçu et lu les procès-verbaux des séances de mai 2026.

Il est proposé par Marc Fortin, appuyé par Suzie Gervais et résolu à l'unanimité d'exempter le directeur général et greffier-trésorier de la lecture desdits procès-verbaux.

5 – Acceptation des procès-verbaux des séances de mai 2026

84-06-26

Il est proposé par Roger St-Gelais, appuyé par Jean-Rock Deschênes et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des séances de mai 2026.

6 – Location d'équipement de scène – 100^e Desbiens

85-06-26

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens organise les festivités entourant le 100^e anniversaire de la municipalité qui se tiendront les 14 et 15 août 2026;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de retenir les services d'une entreprise spécialisée afin de fournir les équipements de scène, de sonorisation, d'éclairage ainsi que le soutien technique requis pour le bon déroulement des spectacles;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par Groupe Transit Musique Inc. (GTM) comprenant la fourniture des équipements, le transport, l'installation, le démontage ainsi que la présence d'un technicien durant les représentations;

CONSIDÉRANT QUE le coût total de cette offre est de 9 198,00 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Audrey Lavoie, appuyé par Marc Fortin et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de Groupe Transit Musique Inc. (GTM) pour la fourniture des équipements de scène, de sonorisation, d'éclairage et du soutien technique dans le cadre des festivités du 100^e anniversaire de Desbiens, au montant de 9 198,00 \$, taxes incluses.

7 – Création d'un comité communautaire

86-06-26

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite entreprendre une réflexion sur l'avenir du centre communautaire ainsi que sur les besoins actuels et futurs des organismes du territoire de Desbiens;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche vise à favoriser la concertation entre les différents intervenants du milieu afin d'identifier les enjeux, les besoins



et les pistes de solutions pour assurer la pérennité des services communautaires;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de créer un comité de travail représentatif composé d'élus, de citoyens, de représentants des organismes locaux ainsi que de l'administration municipale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jacob Allard, appuyé par Suzie Gervais et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal crée un comité sur l'avenir du centre communautaire et des organismes du territoire de Desbiens;

QUE ce comité soit composé du directeur général, de deux (2) membres du conseil municipal, de deux (2) citoyens ainsi que de l'ensemble des organismes du territoire de Desbiens désirant y participer;

QUE le comité amorce ses travaux au retour de la période estivale afin de formuler des recommandations au conseil municipal relativement à l'avenir du centre communautaire et au développement de la vie communautaire sur le territoire de la Ville de Desbiens.

8 – Regroupement Office d'Habitation

87-06-26

CONSIDÉRANT QUE l'Office d'habitation du Secteur Sud Lac-Saint-Jean Est et l'Office d'habitation Jeannois ont présenté aux municipalités concernées un projet de regroupement par fusion ordinaire des deux offices;

CONSIDÉRANT QUE les deux offices présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, une requête conjointe à la ministre responsable afin d'obtenir la délivrance de lettres patentes constituant l'office issu de ce regroupement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Ville de Desbiens d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Roger St-Gelais, appuyé par Jean-Rock Deschênes et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal recommande favorablement le regroupement par fusion ordinaire de l'Office d'habitation du Secteur Sud Lac-Saint-Jean Est et de l'Office d'habitation Jeannois, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec.

9– Demande de collaboration pour l'entretien du Sentier Notre Dam – de Kapatakan

88-05-26

CONSIDÉRANT QUE le Sentier Notre-Dame – Kapatakan est un organisme à but non lucratif qui développe, entretient et met en valeur un parcours pédestre reliant plusieurs municipalités du Saguenay–Lac-Saint-Jean;



CONSIDÉRANT QUE l'organisme sollicite la collaboration de la Ville de Desbiens afin d'assurer l'entretien et la sécurité du tronçon du sentier situé sur son territoire jusqu'en 2040;

CONSIDÉRANT QUE cette collaboration consiste principalement à effectuer une vérification annuelle du sentier avant le 15 mai de chaque année, à signaler les anomalies observées et, lorsque requis, à procéder au remplacement ou à l'installation d'infrastructures fournies par l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de ce projet structurant pour le développement du tourisme de plein air et la mise en valeur du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Audrey Lavoie, appuyé par Jacob Allard et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal accepte de collaborer avec le Sentier Notre-Dame – Kapatakan à l'entretien du tronçon du sentier situé sur le territoire de la Ville de Desbiens, selon les modalités décrites dans la demande de collaboration;

QUE cette collaboration soit en vigueur jusqu'au 31 décembre 2040;

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Desbiens, tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette entente de collaboration.

10 – Rapport PAVL 2024 – Attestation de coûts

89-06-26

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens reçoit annuellement une aide financière du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Entretien;

CONSIDÉRANT QU'une reddition de comptes doit être produite dans le cadre du rapport financier annuel pour l'exercice financier 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit attester de la véracité des dépenses d'entretien encourues sur son réseau routier local admissible;

CONSIDÉRANT QUE le rapport préparé à cette fin a été déposé au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Roger St-Gelais, appuyé par Suzie Gervais et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal accepte le rapport des dépenses d'entretien du réseau routier local pour l'exercice financier 2024;

QUE le conseil municipal atteste que les dépenses présentées au rapport sont véridiques et qu'elles ont été engagées pour l'entretien des routes locales admissibles au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Entretien;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à transmettre toute attestation ou tout document requis aux fins de la reddition de comptes.



11 – Demande de commandite – Feuillelet Paroissial

90-06-26

CONSIDÉRANT QUE la Communauté chrétienne Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours a sollicité une commandite de 200,00 \$ pour la publication du feuillelet paroissial couvrant la période de mai 2026 à mai 2027;

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires disponibles ne permettent pas à la Ville de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du comité du 100e anniversaire de Desbiens, présents à la séance, ont offert de défrayer le coût de cette commandite à même les fonds du comité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est favorable à cette proposition;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Marc Fortin, appuyé par Suzie Gervais et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal n'accorde pas de commandite à même les crédits budgétaires de la Ville de Desbiens;

QUE le conseil municipal autorise le comité du 100e anniversaire de Desbiens à acquitter le coût de la commandite de 200,00 \$ à même les fonds du comité.

12 – Offre de services – Dérogation Mineure – 29 ch. Des Érables

91-06-26

CONSIDÉRANT QUE monsieur François Fortin a déposé une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble situé au 29, chemin des Érables;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre la construction d'un bâtiment accessoire de 30 pieds par 16 pieds à la suite de la démolition de la remise existante, malgré une marge avant dérogatoire en raison de la configuration particulière du terrain riverain;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a étudié la demande et recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge que cette dérogation est mineure, ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétés voisines et respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Roger St-Gelais, appuyé par Jacob Allard et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et accorde la dérogation mineure demandée pour l'immeuble situé au 29, chemin des Érables, conformément aux documents déposés.



13 – Forage du puit #3

92-06-26

CONSIDÉRANT QUE le puits P-1, bien qu'ayant été réhabilité en 2023, ne peut plus être utilisé de façon satisfaisante en raison de la mauvaise qualité de l'eau qu'il produit, notamment en raison de la présence importante de biofilms organiques;

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'aqueduc municipal est actuellement alimenté uniquement par le puits P-2, ce qui place la Ville dans une situation de vulnérabilité advenant une défaillance de cette seule source d'approvisionnement;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de rétablir une redondance dans le système de production d'eau potable afin d'assurer la sécurité et la continuité du service aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels requis pour la réalisation des études, du forage, de la conception et de la surveillance des travaux sont estimés à 98 860 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est admissible au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028 et qu'il est prévu d'y être financé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Audrey Lavoie, appuyé par Jean-Rock Deschênes et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal autorise le lancement des démarches visant la réalisation du projet de forage et d'aménagement du nouveau puits P-3;

QUE les dépenses reliées à ce projet soient financées à même les sommes disponibles dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028;

QUE le directeur général soit autorisé à entreprendre les démarches administratives nécessaires à la réalisation du projet, incluant la préparation des documents requis et le lancement des procédures d'appel d'offres, conformément aux lois et règlements applicables.

14 – Modification de la vitesse MTMD

93-06-26

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a demandé au ministère des Transports et de la Mobilité durable de prolonger la limite de vitesse de 50 km/h à l'entrée est du territoire de la Ville de Desbiens;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a procédé à une analyse de sécurité routière du secteur visé;

CONSIDÉRANT QUE cette analyse conclut qu'une limite de vitesse de 50 km/h n'est pas justifiée en fonction de l'environnement routier, mais qu'une limite de vitesse de 80 km/h sur un tronçon d'environ 450 mètres constitue une mesure appropriée et cohérente avec les caractéristiques du secteur;



CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable demande à la Ville de confirmer son accord avant de procéder à l'implantation de cette nouvelle limite de vitesse;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Marc Fortin, appuyé par Audrey Lavoie et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal accepte la proposition du ministère des Transports et de la Mobilité durable visant l'implantation d'une limite de vitesse de 80 km/h sur le tronçon d'environ 450 mètres proposé à l'entrée est du territoire de la Ville de Desbiens;

QUE le directeur général soit autorisé à transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable la présente résolution afin de confirmer l'accord de la Ville et de permettre la mise en œuvre de cette modification.

15 – Mandat pour analyse TPS/TVQ

94-06-26

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens souhaite procéder à une analyse de sa situation fiscale relativement à la taxe sur les produits et services (TPS) et à la taxe de vente du Québec (TVQ);

CONSIDÉRANT QUE la firme Gagné Fiscalité Inc. possède l'expertise requise afin de réaliser cette analyse et de représenter la Ville auprès de Revenu Québec dans le cadre de ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce mandat est de 840,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce mandat nécessite l'octroi d'une procuration générale au moyen du formulaire MRW-69.RP de Revenu Québec;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Suzie Gervais, appuyé par Jacob Allard et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal octroie à Gagné Fiscalité Inc. un mandat visant l'analyse de la situation fiscale de la Ville de Desbiens relativement à la TPS et à la TVQ, pour un montant de 840,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE Mathieu Simard, directeur général et greffier-trésorier de la Ville de Desbiens, soit autorisé à compléter, signer et transmettre, pour et au nom de la Ville, le formulaire MRW-69.RP « Procuration » auprès de Revenu Québec, afin de permettre à Gagné Fiscalité Inc. de représenter la Ville dans le cadre de ce mandat;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié;

QUE cette procuration demeure valide jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou révoquée par résolution du conseil municipal.

16 – CPTAQ – Demande d'autorisation – Parc Iago – Lot 6 681 499

95-06-26



CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens a été appelée à se prononcer sur une demande d'autorisation devant être présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant le lot 6 681 499;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'autorisation requise afin de permettre la réalisation du projet de développement du secteur du Parc Iago, incluant les travaux de lotissement, l'aménagement d'un chemin d'accès ainsi que les utilisations accessoires nécessaires à la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé est situé dans les zones 3VM et 2CO du règlement de zonage de la Ville de Desbiens;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse municipale démontre que les modifications apportées au projet réduisent les impacts sur le milieu par rapport à la version initialement présentée, notamment par la diminution du nombre de terrains dans les premières phases de développement et par la réduction importante de l'empiètement du chemin d'accès dans la zone de conservation;

CONSIDÉRANT QUE le projet demeure conforme aux orientations du Plan d'aménagement d'ensemble, à la réglementation municipale en vigueur ainsi qu'aux normes applicables en matière de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'avis que le projet ne compromet pas les activités agricoles du secteur, qu'il tient compte des particularités régionales et qu'il répond aux critères d'évaluation prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu de la nature du projet et de sa localisation, il n'existe pas d'espace approprié disponible ailleurs sur le territoire de la Ville, hors de la zone agricole, permettant raisonnablement la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Audrey Lavoie, appuyé par Roger St-Gelais et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Desbiens recommande favorablement la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant le lot 6 681 499, aux fins de la réalisation du projet de développement du secteur du Parc Iago;

QUE la présente résolution soit transmise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'appuyer la demande d'autorisation.

17 – Correspondance

18 – Acceptation des comptes du mois

96-06-26

La liste des comptes à payer et des déboursés est déposée pour approbation.

Il est proposé par Marc Fortin, appuyé par Suzie Gervais et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des comptes à payer et des déboursés.



18 – Période de questions

Les citoyens présents adressent différentes questions au conseil municipal concernant notamment :

- Travaux du chemin du Trou de la Fée
- Fermeture du chemin du Trou de la Fée

Les membres du conseil et la direction générale répondent aux questions des citoyens.

20 – Levée de la séance

Jacob Allard propose la levée de l'assemblée à 20h16.

Maxim Lavoie, Agr
Maire

Mathieu Simard
Directeur général
Greffier trésorier